

Bulletin de l'instruction primaire. Département de Maine-et-Loire.

Numéro d'inventaire : 2006.01041 (1-2)

Type de document : texte ou document administratif

Imprimeur : Siraudeau (J.)

Date de création : 1930

Inscriptions:

• ex-libris : Ecole libre filles

Description: Fascicules sans agrafes.

Mesures: hauteur: 225 mm; largeur: 142 mm

Notes: Nouvelle série. (1): n°122 janvier-février 1930 (pp. 1-40) (2): n°124 avril-mai 1930

(pp. 89-116)

Mots-clés: Textes normatifs relatifs à l'enseignement en France (législation, débats, BO)

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom du département : Maine-et-Loire Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 188 **Lieux** : Maine-et-Loire

1/7

NOUVELLE SÉRIE

JANVIER-FÉVRIER 1930

Nº 122

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

INSPECTION ACADÉMIQUE D'ANGERS. Téléphone : 2-14 et 10-34

BULLETIN

L'INSTRUCTION PRIMAIRE

L'insertion au Bulletin sert de notification officielle

Le Bulletin appartient à l'École et non à l'Instituteur, qui devra en remettre la collection à son successeur. Il sera inscrit au registre d'inventaire et COMMUNIQUÉ RÉGULIÈREMENT A MM. LES INSTITU-TEURS ADJOINTS ET A Mm. LES INSTITUTRICES ADJOINTES.

SOMMAIRE

1. DECISIONS ET INSTRUCTIONS MINISTÉRIELLES	
	PAGES
1. Subventions d'études aux Pupilles de la Nation (Décret du 7 novembre 1929)	3
2. Concours de dessin entre les élèves des écoles primaires (Circulaire du 20 novembre 1929)	8
3. Certificats d'aptitude aux fonctions de Secrétaire d'Inspection académique et de Commis d'Inspection académique (Circulaire du 22 novembre 1929)	9
4. Présences des fonctionnaires aux Fêtes nationales (Circulaire du 7 décembre 1929)	9
5. Congés de longue durée pour tuberculose (Décret du 10 novembre 1929)	10
6. Programme limitatif du B. S. 3° partie (Circulaire du 16 décembre 1929)	15
7. Accidents à l'occasion du chauffage des locaux scolaires (Circulaire du 19 décembre 1929)	16

Nouvelle Série

AVRIL-MAI 1930

Nº 124

[Le nº 123 (mars 1930) contenant le tableau de classement a été exclusivement réservé aux membres de l'Enseignement public]

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

INSPECTION ACADÉMIQUE D'ANGERS.

Téléphone : 2-14 et 10-34

BULLETIN

DE

L'INSTRUCTION PRIMAIRE

L'insertion au Bullevin sert de notification officielle

Le Bulletin appartient à l'École et non à l'Instituteur, qui devra en remettre la collection à son successeur. Il sera inscrit au registre d'inventaire et COMMUNIQUÉ RÉGULIÈREMENT A MM. LES INSTITUTEURS ADJOINTS ET À M^{mes} LES INSTITUTRICES ADJOINTES.

SOMMAIRE

I. DÉCISIONS ET INSTRUCTIONS MINISTÉRIELLES

		PAGE
1.	Congés de longue durée pour tuberculose (1º Arrêté du 25 février 1930. — 2º Circulaire du 26 mars 1930)	
2.	Lutte contre le doryphora (Circulaire du 7 mars 1930)	
	Vaccination antidiphtérique (Circulaire du 22 mars 1930)	
4.	Remboursement de retenues Loi du 14 avril 1924, article 17 Circu-	
	laire du 24 mars 1930)	96
	. Admission des dèves en 1º0 année d'E. P. S. (Circulaire du 26 mars 1930).	
6.	Conférences pédagogiques de 1928. — L'arithmétique et la géométrie à l'Ecole primaire (Circulaire du 11 février 1930)	
7.	Diplôme de fin d'études secondaires et fonctions d'Institutrices stagiaires (Circulaire du 25 mars 1930)	

8.	Programme limitatif du Brevet Elémentaire pour 1930 (Journal Officiel du 3 avril 1930, page 4051)	99
9.	Attribution des congés de maladie aux Instituteurs et Institutrices publics (Réponse ministérielle du 23 janvier 1930 à une question	33
	posée par l'Inspecteur d'Académie de Maine-et-Loire)	105
	Admission des élèves-maîtres et élèves-maîtresses dans les Ecoles Normales. — Visite médicale (Circulaire du 25 avril 1930)	105
11.	Causeries ou conférences à l'occasion du Centenaire de l'Algérie (Circu-	
	laire du 15 avril 1930)	107
	II. Affaires départementales	
12.	Souscription en faveur des sinistrés du Midi (Résultat))	109
13.	Dates des examens du G. E. P. E. en 1930	109
14.	Enseignement primaire élémentaire. Création d'emploi	111
15.	Mouvement de fin d'année scolaire (Instituteurs et Institutrices). Liste	
	complémentaire des postes vacants. Première tranche	111
16.	Demandes d'exeat	111
	Remplacement des Instituteurs et Institutrices en congé de maladie	112
18.	Instructions concernant les causeries ou conférences à l'occasion du	
	Centenaire de l'Algérie	112
19.	Liste des médecins phtisiologues	112
	Avis concernant les Instituteurs qui seront appelés au régiment en octobre 1930	113
21.	Mouvement du personnel (Instituteurs et Institutrices)	113
	Liste des livres en usage dans les écoles primaires publiques. Radiation	
	et additions	114
	Le Souvenir Français	115
24.	Nécrologie	116

I. DÉCISIONS ET INSTRUCTIONS MINISTÉRIELLES

1. — Congés de longue durée pour tuberculose

1º ARRÊTÉ DU 25 FÉVRIER 1930

Article premier. — Les congés de longue durée, institués par l'article 51 de la loi du 30 mars 1929, peuvent être accordés aux malades ci-après:

- 1º Malades reconnus atteints de tuberculose pulmonaire, avec présence de bacilles;
 - 2º Malades qui, malgré l'absence de bacilles, présentent des signes